



COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST

Montréal, le 31 janvier 2018

M. le maire Pierre Lessard-Blais
Mmes les conseillères Suzie Miron et Laurence Lavigne-Lalonde
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1N 1E1

Objet : Projet de développement et de mise en valeur du site Beaugrand

Monsieur le maire, Mesdames les conseillères,

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre dernier, votre administration a entériné sans modification le projet de développement et de mise en valeur du site Beaugrand. Par la présente, le CEM-E tient à exprimer son désaccord quant à la décision prise par le conseil.

Tout d'abord, contrairement à ce qui a été rapporté lors de la séance du conseil, plusieurs intervenants ont remis en question le nombre d'étages des bâtiments ou la densité résidentielle du site. Des inquiétudes ont été soulevées quant à l'impact de ce projet sur la fluidité de la circulation automobile sur les rues Honoré-Beaugrand et Hochelaga déjà grandement affectée par le projet de réaménagement de l'autoroute 25.

Particulièrement, malgré le fait que ce point ait été discuté dans les années antérieures, le CEM-E accueille défavorablement la décision d'aménager l'entrée principale du marché d'alimentation et d'une grande partie des résidants sur la rue Honoré-Beaugrand, et ce, à une centaine de pieds de l'intersection de la rue Hochelaga. Nul besoin d'être devin pour prédire les impacts négatifs de ce choix sur la circulation de cette rue qui souffre déjà de congestion chronique. D'ailleurs, ces problèmes prévisibles de circulation risquent de compromettre la viabilité du marché d'alimentation et des commerces voisins, les clients potentiels préférant éviter de circuler dans ce secteur.

Pour toutes ces raisons, une analyse comparative de la circulation tenant compte d'une réorganisation des entrées et sorties sur les rues Honoré-Beaugrand, Hochelaga et Souigny devrait être effectuée. Il est pour le moins incongru que l'annonce faite à la séance du conseil du décembre dernier de la tenue d'une étude de circulation survienne après l'approbation sans modification du projet.

De même, la création d'un comité de suivi a été évoquée sans que ne soit précisé le moment de sa mise en place. Le CEM-E appuie cette initiative et estime qu'elle doit être réalisée immédiatement. Il souhaite d'ailleurs y participer.

Lors de la rencontre entre le CEM-E et la maire en janvier dernier, celui-ci a mentionné que la décision d'accepter tel quel ce projet a été prise en l'absence d'avocats chargés d'examiner les conséquences légales d'ajouter un addenda (modification au contrat) au projet. La décision finale a-t-elle été prise en l'absence d'un avis légal interne ?

Une des conditions principales à la réalisation de ce projet est qu'il se fasse à coût nul. Si l'objectif est légitime, il ne doit pas s'ériger en dogme ni comporter des effets néfastes pour le quartier. Dans le cas présent, nous craignons l'aggravation des problèmes de circulation de même que l'insuffisance des mesures visant à y remédier.

Pour ces raisons, le CEM-E souhaite que les points suivants soient évalués:

1. Quelles seraient les conséquences légales de la réduction de la densité du projet (réduction du nombre d'étages ou d'unités d'habitation) ?
2. Cette modification remettrait-elle en question la réalisation du projet ?
3. Entrainerait-elle une réduction du prix de la vente du terrain au promoteur (le projet ne se ferait pas à cout nul) ?
4. À quel moment l'étude de circulation sera-t-elle réalisée ?
5. À quel moment le comité de suivi sera-t-il créé et qui en fera partie ?

Le CEM-E souhaite obtenir du maire des réponses à ces questions lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement. De plus, l'affirmation selon laquelle la tenue du référendum était devenue caduque doit être clairement expliquée, car celle-ci demeure incompréhensible et décevante pour de nombreux résidants.

Recevez, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Raymond Moquin, ing.
Président du Collectif en environnement Mercier-Est
514-355-5989